



**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53  
[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)  
[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 24/06/2010

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 06 2010**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Mme MAGGINI,  
Mr ACHIEPI, Mr AUGUSTE, Mr BERTAUX, Mme BOUITIER (**Arrivée à 20h40**), Mr BOULY, Mr BRUN (**Arrivé à 20h56**), Mme CAILLERET, Mme CHAIGNEAU, Mr COCAGNE, Mr DIRAT, Mr DUBOZ, Mr FAURE, Mr FORLIVESI, Mr GRANGER, Mme IUGHETTI, Mr LAFON, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL (**Départ à 22h04, donne procuration à Mme WIRTH**), Mr SEBASTIAN, Mme WIRTH.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme BERGLAS donne procuration à Mme MAGGINI  
Mr CEANE donne procuration à Mr LAFON  
Mme FRIMAN donne procuration à Mr BOULY

**ABSENTE EXCUSEE A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Mme GARCIA.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Mr DOUET, Mme MALLET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mr FORLIVESI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 20h39.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **A l'unanimité - 22 voix POUR dont 03 par procuration - :**  
**APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 01 juin 2010.**

**Note** l'arrivée de Mme BOUITIER à 20h40

## 2. Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne (C.A.E.C.E)

### A. Election des délégués communautaires

VU l'arrêté n°2010-PREF-DRCL-247 du 11 juin 2010 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne à la commune de Villabé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, Il convient au Conseil Municipal de désigner les 5 délégués communautaires qui siègeront dans les instances de la C.A.E.C.E.

Mme le Maire précise que la procédure d'élections se déroule à bulletin secret à la majorité absolue.

Dans l'isoloir sont déposés les bulletins – oui, non et blanc- en 3 paquets distincts.

Mme le Maire procède au recensement des candidatures en appelant par ordre alphabétique chacun des membres du Conseil Municipal.

A la suite de l'appel à candidatures, se sont présentées les candidatures suivantes:

Mr ACHIEPI, Mr COCAGNE, Mr DIRAT, Mr LAFON, Mme MAGGINI, Mme ROSSIGNOL.

#### Pour le vote de chaque candidat présenté dans l'ordre alphabétique:

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dans l'ordre alphabétique, passe dans l'isoloir, dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, Mr BOULY procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Après l'inscription des résultats par candidat, la procédure de vote est reprise à l'identique pour chaque candidat.

**Note** l'arrivée de Mr BRUN à 20h56. Suite à la question posée par Mme le Maire, celui-ci ne se porte pas candidat.

Les dépouilements des votes pour chaque candidat ont donné les résultats ci-après :

NOMS	Prénoms	Bulletins OUI	Bulletins NON	Bulletins blancs	Nbre de votants
ACHIEPI	Kimou	18	1	4	23
COCAGNE	Gérard	19	0	4	23
DIRAT	Karl	7	12	5	24
LAFON	Jean Marie	17	3	4	24
MAGGINI	Irène	18	2	4	24
ROSSIGNOL	Cécile	13	5	6	24

La majorité absolue est 13 voix.

Mr ACHIEPI, Mr COCAGNE, Mr LAFON, Mme MAGGINI, Mme ROSSIGNOL sont proclamés, à la majorité absolue, Délégués Communautaires et siègeront dans les instances de la C.A.E.C.E.

- B. Election des représentants de Villabé à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).

A la suite de l'exposé de Mme le Maire, il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un représentant à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées ainsi qu'un suppléant.

Mme le Maire présente les candidatures suivantes : Mr LAFON et Mme MAGGINI.

**A l'unanimité** des suffrages exprimés – 19 voix POUR dont 03 par procuration – 05 ABSTENTIONS:

**DESIGNE Mr LAFON représentant à la C.L.E.C.T. et Mme MAGGINI suppléante.**

- C. **A l'unanimité** des suffrages exprimés - 19 voix POUR dont 03 par procuration – 05 ABSTENTIONS:

**APPROUVE la convention de modalités de gestion transitoire des compétences transférées par la commune à la C.A.E.C.E entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2010.**

### **3. Affaires financières**

- A. **A l'unanimité** des suffrages exprimés – 22 voix POUR dont 03 par procuration – 02 ABSTENTIONS:

**APPROUVE le Compte de gestion 2009 du budget ville** dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2009 du budget ville.

Note le départ de Mme ROSSIGNOL à 22h04 qui donne procuration à Mme WIRTH.

B. **Le compte administratif 2009 du budget ville** est présenté Mr LAFON, adjoint au Maire chargé des finances.

Avant de procéder au vote, Mme le Maire se retire.

**A l'unanimité** des suffrages exprimés - 19 voix POUR dont 03 par procuration – 03 ABSTENTIONS:

**APPROUVE le compte administratif 2009 du budget ville** dont les résultats présentent un excédent d'exploitation de **1 227 851,69 €** et un excédent d'investissement de **1 340 611,88 €**.

Note le retour de Mme le Maire.

Mr COCAGNE, Conseiller Municipal présente :

- C. Le Compte de gestion 2009 – Budget Eau

**A l'unanimité** : 24 voix POUR dont 04 par procuration:

**APPROUVE le compte gestion 2009 du budget eau** dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2009 du budget eau.

- D. Le Compte Administratif 2009 - Budget Eau.

Avant de procéder au vote, Mme le Maire se retire.

**A l'unanimité** des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 03 par procuration – 01 ABSTENTION:

**APPROUVE le compte administratif 2009 du budget eau** dont les résultats présentent un excédent d'exploitation de 51 490,27€ et un excédent d'investissement de 35 162.49€.

Note le retour de Mme le Maire.

**A l'unanimité** - 24 voix POUR dont 04 par procuration:

- E. **DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2009 - Budget Eau**, de la façon suivante :
  - de laisser l'excédent de 51 490,27 € en section d'exploitation au compte 002 .
- F. **APPROUVE le Budget supplémentaire 2010 – Eau**
- G. **APPROUVE Le Compte de gestion 2009 – Budget Assainissement** dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2009 du budget Assainissement.
- H. Le Compte Administratif 2009 – Budget Assainissement.

Avant de procéder au vote, Mme le Maire se retire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** - 21 voix POUR dont 03 par procuration – 01 ABSTENTION:

**APPROUVE le compte administratif 2009 du budget eau** dont les résultats présentent un excédent d'exploitation de **182 351,16€** et un excédent d'investissement de **262 131,27€**.

Note le retour de Mme le Maire.

**A l'unanimité** - 24 voix POUR dont 04 par procuration:

- I. **DECIDE d'affecter les résultats 2009 – Budget Assainissement** de la façon suivante :
  - 92 351,16 € au compte 1068 pour financer les opérations d'investissement.
  - de laisser le solde de 90 000,00 € en section d'exploitation au compte 002.
- J. **APPROUVE le Budget supplémentaire 2010 – Assainissement.**

Mme le Maire reprend les points de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**A l'unanimité** - 24 voix POUR dont 04 par procuration:

- K. **APPROUVE la décision Modificative n°1 Année 2010 – Section Investissement Budget Ville.**
- L. Ayant entendu l'exposé de Mr LAFON, Maire adjoint chargé des finances.  
**DECIDE** de placer le produit de la vente des reliquats de parcelle de la ZAC des Heurts.  
**DONNE** délégation à Mme le Maire aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser le placement des fonds.
- M. **APPROUVE** la convention d'Aide financière de la C.A.F d'Evry pour la réhabilitation du centre de loisirs «Les Copains d'Abord».
- N. **APPROUVE** la revalorisation des frais d'écolage - 790 euros par enfant - pour l'année 2010/2011.
- O. **APPROUVE** les tarifs des manifestations organisées par le service culture, fêtes et cérémonies :
  - Le 7 novembre 2010 : Sortie à l'Opéra de Massy, *Il Trovatore*.  
 Tarifs proposés : VILLABEENS : 37,50€  
 EXTERIEURS : 75 €.
  - Le 12 décembre 2010 : Sortie à l'Opéra Bastille, *Le Lac des cygnes*.  
 Tarifs proposés : VILLABEENS : Adultes : 45 € / Enfants : 30 €  
 EXTERIEURS : Adultes : 70 € / Enfants : 50 €.
  - Le 6 mars 2011 : Sortie à l'Opéra de Massy, *La Bohème*.  
 Tarifs proposés : VILLABEENS : Adultes : 25 €  
 EXTERIEURS : Adultes : 50 €.
  - Le 20 mai 2011 : Sortie à l'Opéra de Massy, *Grande Messe en ut*.

Tarifs proposés : VILLABEENS : 15 €  
EXTERIEURS : 30 €.

#### **4. Affaires administratives**

- A l'unanimité** - 24 voix POUR dont 04 par procuration:
- A. **APPROUVE** la Modification du tableau des effectifs.
  - B. **APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention d'exploitation de la ligne de transports publics 024 309 003 et autorise Mme le Maire à le signer.
  - C. **AUTORISE** Mme le Maire de passer et signer un marché de travaux pour l'entretien et l'amélioration de la voirie communale.
  - D. **AUTORISE** Mme le Maire de passer et signer un marché de travaux pour la réhabilitation du centre de loisirs.
  - E. **APPROUVE** l'engagement de la commune dans la démarche du contrat de bassin « Essonne » porté par le S.I.A.R.C.E.
  - F. **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels de délégation pour les services Eau potable et Assainissement de la commune.

#### **5. Urbanisme**

- A. **A l'unanimité des suffrages exprimés** - 23 voix POUR dont 04 par procuration – 01 ABSTENTION:
  - APPROUVE le plan d'alignement du Chemin des Copeaux.**
- B. **A l'unanimité** - 24 voix POUR dont 04 par procuration:
  - APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°20**, d'une superficie de 1 518m<sup>2</sup>, située à l'angle de l'Avenue de la Gare et du Chemin d'Ambreville appartenant aux Réseaux Ferrés de France et autorise Mme le Maire à signer les actes correspondants.

#### **6. Questions orales**

##### **Groupe Villabé Ensemble (Karl DIRAT)**

➤ 01 : Gestion des structures municipales :

*Madame le Maire, nous savons que vous êtes attachée à répondre aux attentes des Villabéens. Et vous savez que nous sommes une opposition constructive. Pour preuve, depuis 2001, nos votes contre les propositions de votre majorité, lors des Conseils Municipaux, doivent se compter sur les doigts d'une main. Notre Groupe sait faire la part des choses lorsqu'il s'agit de l'avenir de notre commune. Or, nous avons été interpellés par quelques associations et de nombreux Villabéens qui ont eu des difficultés à organiser des réunions ou des rencontres festives, culturelles dans notre commune en raison d'un manque de réactivité ou d'une réponse trop tardive ne leur permettant pas de programmer sereinement une manifestation. Curieusement, nous n'avons jamais été interpellés par vos Maires adjoints ou Conseillers Municipaux, Présidents ou membres d'association, proches de votre sensibilité politique, pour l'organisation de leurs manifestations. Rassurez-nous, Madame le Maire, il n'existe pas de clientélisme à Villabé ?*

*Pouvez-vous préciser selon quelles modalités vous attribuez les salles de réunion ou les accès aux structures communales destinées aux Villabéens et allez-vous, dans le cadre d'une saine transparence, mettre en ligne sur le site internet de notre commune, d'une part, les dates des*

*disponibilités des salles et d'autre part la liste des équipements disponibles (tables, chaises, barnums...) ?*

**REPONSE :**

Monsieur DIRAT, c'est la deuxième fois en moins d'un mois que vous affirmez constituer une opposition constructive. Je ne manquerai pas de vous le rappeler le moment venu...

Concernant la location des salles, je tiens à vous rassurer, je ne pratique aucun clientélisme et, encore moins, un quelconque favoritisme. Toutes les associations villabéennes disposent d'un droit égal d'utilisation des salles communales ce qui, reconnaisssez-le, constitue un avantage financier important pour le monde associatif local.

Les salles sont également prêtées à des particuliers pour l'organisation de manifestations familiales.

Mes seuls refus sont justifiés par l'indisponibilité d'une salle à la date demandée ou par l'exercice d'une activité incompatible avec le droit public comme, par exemple, l'organisation d'une manifestation payante par des particuliers.

Je rappelle que le prêt des salles n'est pas un droit institué par la loi mais bien une facilité accordée par la municipalité pour soutenir l'activité des associations ou aider des particuliers.

En ce sens, mettre en ligne la disponibilité des salles sur le site Internet communal ne me paraît pas une bonne idée car cela laisserait croire que ce droit d'occupation existe ce qui n'est pas le cas.

**➤ 02 : Personnes Nomades :**

*Madame le Maire, vous avez déjà fait procéder à l'expulsion de personnes nomades dans le cirque de l'Essonne, or une communauté est toujours présente à proximité de notre voie ferrée. Ce campement est positionné sur un territoire à cheval sur notre commune et sur celles de Corbeil-Essonnes et d'Ormoy. Les Maires de ces deux dernières ont lancé des référés afin de faire ordonner une expulsion. Les populations installées sur Villabé sont sur un terrain appartenant au Conseil Général. Nous savons que notre commune ne peut pas entreprendre de démarches administratives concernant une demande d'expulsion.*

***Madame le Maire, avez-vous transmis un courrier au Président du Conseil Général afin de lui demander de lancer une procédure de référé qui permettrait de mettre en œuvre une procédure d'expulsion et pouvez-vous nous en remettre une copie ?***

**REPONSE :**

Je n'ai pas eu besoin d'écrire le courrier que vous évoquez car je rencontre régulièrement les instances départementales auprès desquelles je ne manque pas d'évoquer ce sujet.

Le Conseil Général est également associé aux réunions organisées par la préfecture sur ce thème et il connaît donc parfaitement ses droits et ses devoirs.

**➤ 03 : Pont sur l'A6**

*Une nouvelle zone d'activité est en cours de chantier, de nouveaux logements seront bientôt livrés sur notre commune et sur celle de Corbeil-Essonnes. A ce stade, s'il est facile d'imaginer les futurs flots d'automobiles, il n'est pas raisonnable de penser qu'il n'y aura pas d'encombrements. Trois ponts permettent aux Villabéens de franchir l'autoroute A6, or un pont est fermé à la circulation depuis de nombreuses années.*

*Pouvez-vous, Madame, le Maire, nous rappeler à quelle date ce pont a-t-il été fermé, pour quelle raison ? Est-il envisagé de le rouvrir ? Sinon, pourquoi ? Si oui, quand et sous quelles conditions ?*

**REPONSE :**

L'ouverture du centre commercial CARREFOUR en 1991 aurait manifestement généré une importante circulation sur ce troisième pont au détriment de la tranquillité des riverains de la rue du Stade et de la côte de Moulin Galant. C'est donc la raison pour laquelle ce pont a été fermé à la circulation automobile à cette époque.

Aujourd'hui, il demeure néanmoins un point d'accès au centre commercial en tant que liaison douce.

Il ne m'apparaît pas opportun de remettre en cause cette décision au motif que des zones d'activité et de logements se développent en périphérie.

La tranquillité de nos administrés doit être préservée et les solutions sont à chercher ailleurs.

**Groupe Villabé Pour Tous (Thierry BRUN)**

Question 1 :

*Madame le maire, à plusieurs reprises, vous avez convoqué le conseil municipal à 19:00. Pour les élus exerçant une activité professionnelle éloignée de Villabé, cet horaire ne nous permet pas de participer à ces conseils.*

*Pouvez-vous nous confirmer que toutes les séances seront désormais à 20:30 ?*

*Votre choix judicieux du vendredi peut-il aussi être maintenu ?*

**REPONSE :**

Je rappelle que l'article 1 du règlement du Conseil Municipal stipule que « *Les réunions se tiennent de préférence le vendredi à 20h30. En cas de nécessité, le jour et l'heure peuvent être modifiés* ».

Cependant, j'estime opportun de réunir le Conseil Municipal à 19h00 lorsque l'importance de l'ordre du jour ne nécessite pas une longue réunion ce qui permet aux conseillers de disposer de leur soirée.

Je vous rappelle également que la loi encadre les absences professionnelles en cas de fonction élective, ce qui est votre cas.

Le vendredi reste le jour de réunion privilégié. Toutefois, le conseil d'aujourd'hui, initialement prévu vendredi prochain, a été avancé pour tenir compte de l'avis des conseillers lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juin, compte tenu de l'organisation de la kermesse de l'école primaire Jean Jaurès vendredi en soirée.

Question 2 :

*Le projet de la papeterie se développe. De nombreux lots sont déjà vendus. Cette extension aura des conséquences sur la circulation à Villabé. Pouvez-vous nous informer de l'avancée de vos échanges avec les représentants de Corbeil-Essonnes ?*

**REPONSE :**

Il apparaît clairement que les problèmes de circulation liés au projet de la papeterie ne seront pas résolus par les seules communes concernées.

Je regrette d'ailleurs l'inconsistance de la commune de Corbeil-Essonnes qui a totalement occulté ces difficultés lors de l'établissement du projet.

Loin d'être fataliste, j'ai au contraire alerté depuis longtemps les services préfectoraux et ceux du Conseil Général et je suis en relation avec les élus de l'agglomération sur ce sujet.

J'ai demandé, en effet, que ces difficultés soient étudiées dans le cadre des réflexions menées sur la préservation du Cirque de l'Essonne.

Mais ne nous leurrons pas : le coût de la solution qui sera proposée, qu'elle qu'en soit la nature, ne permettra pas une réalisation rapide.

Question3:

*Dans le cadre de votre présidence du SIVU quelle sont vos projets et actions pour le Cirque de l'Essonne?*

REPONSE :

Comme je vous l'ai dit en début de réunion, le Préfet a signé, le 11 juin dernier, l'arrêté d'extension du périmètre de la CAECE à la commune de Villabé à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Cet arrêté prévoit que la compétence obligatoire « aménagement du territoire et réserves foncières » soit exercée par l'agglomération et non plus par la commune. De ce fait, la commune est retirée du SIVU Corbeil Villabé lequel, n'ayant plus qu'une seule commune membre, est dissous.

Je ne suis pas inquiète pour autant, et ce, pour trois raisons :

- en tant qu'actuelle présidente du SIVU, j'ai pu noter la quasi absence d'implication de Corbeil-Essonnes dans ce syndicat ce qui rendait illusoire toute action concertée pour la préservation du Cirque de l'Essonne.
- a contrario, l'agglomération développe une gestion active du territoire qui se traduit, pour la partie du Cirque située sur la commune de Lisses, par une politique de maîtrise foncière affirmée et la réalisation d'études de préservation du site. Je rencontre prochainement les élus de l'agglomération sur ce thème pour leur exprimer les attentes de Villabé.
- enfin, en liaison directe avec l'agglomération et sous l'autorité du Conseil Général, le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles va élaborer, sous un an, un programme pour la préservation et la valorisation du Cirque de l'Essonne en privilégiant deux axes : la nature et le paysage.

Bien entendu, l'ensemble de ces réflexions sera mené en concertation étroite avec les communes concernées.

Je suis heureuse de voir enfin une vraie mobilisation en faveur de la protection du Cirque de l'Essonne. Une grande satisfaction est également de constater la première retombée positive de notre adhésion à l'agglomération d'Evry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h37.

Le Maire,  
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,  
Mr FORLIVESI.